|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **F** |
| WIPO/GRTKF/IC/38/2 rev. | | |
| ORIGINAL : ANGLAIS | | |
| DATE : 6 décembre 2018 | | |

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Trente‑huitième session**

**Genève, 10 – 14 décembre 2018**

ACCRÉDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci‑après dénommé “comité”) a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur ad hoc à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe au présent document les demandes contenant les noms des organisations qui, avant le 11 octobre 2018, ont demandé à être accréditées à la trente‑huitième session du comité, ainsi que des renseignements biographiques sur ces organisations tels qu’ils ont été communiqués par chacune d’entre elles.
3. *Le comité est invité à examiner les demandes d’accréditation en qualité d’observatrices ad hoc des organisations mentionnées dans l’annexe du présent document et à se prononcer à cet égard.*

[L’annexe suit]

ORGANISATIONS QUI ONT DEMANDÉ LEUR ACCRÉDITATION EN QUALITÉ D’OBSERVATRICES POUR LES SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Association pour la défense des droits des malades mentaux (ADDMM) (demande reçue en français)

Association pour la promotion des droits humains et le développement (APDHD) (demande reçue en français)

Wakatū Incorporation

Association pour la défense des droits des malades mentaux (ADDMM)

À : Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

**Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20**

**Mél. : grtkf@wipo.int**

Objet : Demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,

Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom et signature du représentant)

Léopold Sharangabo, représentant légal



/...

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[1]](#footnote-2),[[2]](#footnote-3)

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L’ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l’organisation :

Association pour la défense des droits des malades mentaux (ADDMM)

Description de l’organisation : (150 mots au maximum)

L’ADDMM est une organisation sans but lucratif dont le siège est au Burundi. Elle a été fondée pour promouvoir une vie meilleure pour les malades mentaux, qui sont marginalisés au Burundi. Dès le fondement jusqu’aujourd’hui, l’ADDMM a essayé de montrer au Gouvernement burundais et à la population burundaise que les malades mentaux sont des personnes comme les autres qui, une fois guéries, peuvent contribuer à développer le pays comme les autres. La structure de l’ADDMM est ainsi :

* assemblée générale;
* comité exécutif;
* comité de suivi;
* comité de conseil.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

Les principaux objectifs de l’A.D.D.M.M sont :

* aider les malades mentaux à se faire soigner
* doter la population burundaise des connaissances sur les maladies mentales afin
* d’éradiquer l’esprit de marginalisation à l’égard des malades mentaux
* créer des projets de soutien d’autodéveloppement pour les malades mentaux.

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

L’ADDMM., comme défenseure des droits de l’homme, contribue à ce que la population burundaise puisse comprendre que les maladies mentales sont des maladies comme les autres qui peuvent être guéries. Cela a permis aux gens qui sont déjà guéris de reprendre leurs activités grâce à la plaidoirie de l’ADDMM Cette association joue un rôle d’intermédiaire entre le Gouvernement burundais, les autres ONG tant nationales qu’internationales et les malades en faisant une plaidoirie pour ces malades mentaux afin qu’ils puissent bénéficier des médicaments nécessaires étant donné que le Burundi n’a aucun hôpital public pour les maladies mentales; car au Burundi il n’y a qu’un seul hôpital privé.

Suite au plaidoyer de l’ADDMM, les gens guéris sont intégrés en leur donnant des petits financements pour soutenir leurs projets. L’ADDMM fait chaque année une enquête pour les problématiques des malades mentaux.

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :

(150 mots au maximum)

Notre organisation aide les gens qui sont guéris à se mettre ensemble et à s’organiser en faisant des choses qui les aident à être acceptés par la société qui ne croyait pas que les gens qui ont passé un temps quelconque en crise de maladie mentale peuvent faire des choses pareilles. Ils s’efforcent de découvrir beaucoup de choses sur les questions de propriété intellectuelle. Par ailleurs, notre organisation défend les droits des personnes souffrant de troubles mentaux, nous essayons tout simplement d'assurer leur bien-être en dépit des problèmes qu'ils rencontrent.   Il est également de notoriété publique que l'Afrique, et en particulier notre pays, le Burundi, manque d'hôpitaux qui soient en mesure de traiter ces troubles.   De plus, le peuple burundais n'a pas encore compris les bienfaits de la psychothérapie.  Notre organisation rassemble des gens qui possèdent des connaissances sur les arbres, les herbes et les autres produits utilisés en médecine pour traiter les maladies mentales et sur les méthodes traditionnelles utilisées dans le même but.  Une étude plus approfondie de ces méthodes révèle que ces guérisseurs pratiquent la psychothérapie en utilisant des méthodes traditionnelles.  Notre organisation cherche donc à protéger ces arbres et ces herbes ainsi que les personnes qui savent comment les utiliser pour la guérison traditionnelle.  Nous les rassemblons pour qu'ils puissent continuer à découvrir d'autres savoirs traditionnels, dans l'intérêt de la société et pour renforcer cette forme traditionnelle de thérapie.  Par conséquent, il existe un lien entre notre organisation et les aspects de propriété intellectuelle relatifs aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

L’ADDMM exerce l’essentiel de ses activités au Burundi.

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

L’ADDMM travaille avec d’autres organisations comme l’Union des peuples autochtones pour le réveil au développement (UPARED), elle est membre du Forum pour le renforcement de la société civile au Burundi (FORSC).

L’ADDMM a participé en novembre 2017 au troisième congrès de l’Afrique de l’Est et centrale dont le thème était Psychology for sustainable development tenu au Rwanda, du 15 au 17 novembre 2017.

Coordonnées complètes de l’organisation :

Musaga, 5eme Avenue n° 4, 1er étage, commune MUSAGA

Bujumbura (Burundi)

N° de téléphone : +25775862437

Adresse électronique : addmmburundi@gmail.com

Nom et titre du représentant de l’Organisation :

Léopold Sharangabo, Représentant légal de l’ADDMM

Association pour la promotion des droits humains et le développement (APDHD)

À : Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

**Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20**

**Mél. : grtkf@wipo.int**

Objet : Demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,

Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

**Me** **Amédée** **B. KAMOTA, avocat à la cour d’appel de Bukavu et   
président du conseil d’administration de la PDHD.**



\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom et signature du représentant)

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du  
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[3]](#footnote-4),[[4]](#footnote-5)

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L’ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l’organisation :

Association pour la promotion des droits humains et le développement (APDHD)

Description de l’organisation : (150 mots au maximum)

L’Organisation s’appelle : “Association pour la promotion des droits humains et le développement (APDHD)”. Elle est une organisation de personnalité civile de la République démocratique du Congo. Elle intervient pour promouvoir et protéger les droits des tranches de la population et des communautés vulnérables des milieux ruraux. Parmi les groupes de population vulnérables nous intervenons en faveur des populations et communautés autochtones des territoires de Fizi, Mwenga et d’Uvira, les femmes, les enfants et les personnes vivant avec un handicap physique ou mental et celles vivant avec le VIH/SIDA dans les hauts plateaux connus sous le nom des Hauts plateaux d’Itombwe. Parmi les droits à protéger et à promouvoir figurent le savoir (les connaissances, les innovations et les pratiques) des communautés et populations autochtones et locales, tel que prévu par l’article 8.j de la Convention sur la diversité biologique.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

– Promouvoir et protéger les droits des communautés ou populations autochtones vivant dans la sous‑région, y compris le droit à leur identité et leur savoir traditionnel;

– Promouvoir l’éducation des enfants autochtones et lutter contre la culture de la marginalisation des populations autochtones;

– Promouvoir l’autosuffisance alimentaire parmi la population rurale en lui facilitant l’accès aux semences et à l’élevage des races améliorées et rendre disponibles les produits vétérinaires et intrants agricoles;

– Assurer l’assistance aux populations déplacées, participer aux activités d’unité et de réconciliation des membres des groupes des populations de la sous‑région des grands lacs dans le cadre de la prévention des conflits (armés et autres).

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

– Former et sensibiliser les représentants des populations autochtones sur les droits et l’identité autochtones, tel que le prévoient les textes de la Convention 169 de l’OIT et de la déclaration universelle des droits des peuples autochtones.

– Encadrer les populations locales et autochtones dans les coopératives de production agricole, activités génératrices de revenus.

– Accorder une assistance éducative aux enfants autochtones et aux enfants de personnes vulnérables des communautés locales.

– Prendre en charge les femmes et filles victimes de violences sexuelles, toutes communautés confondues.

– Assister les déplacés lors de conflits internes.

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :

(150 mots au maximum)

En effet, parmi les objectifs de notre Organisation, il y a la promotion et la protection des droits des membres des communautés autochtones et locales. En tant qu’encadreur, formateur et sensibilisateur des communautés autochtones et locales sur leurs droits, parmi les droits à promouvoir notre organisation intervient dans la promotion et la protection de leurs droits, tel que le prévoient les dispositions de l’article 8.J de la Convention internationale sur la diversité biologique. Autre élément non moins important, nous intervenons dans l’espace géographique des hauts plateaux dits d’ITOMBWE, réputés disposer d’une riche biodiversité à l’échelle mondiale. Notre organisation ne peut s’empêcher d’assister et d’encadrer la population autochtone et locale pour promouvoir les droits communs de propriété intellectuelle relatifs aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore afin de participer au partage équitable des avantages découlant de l’utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques. Ce partage accroîtrait certainement le revenu des populations autochtones et locales.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

La République démocratique du Congo.

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

En date du 20 octobre 2015, notre organisation a obtenu sa légalisation au niveau de l’Administration de la Province du Sud‑Kivu sous le numéro 01/450/CAB/GOUPRO‑SK/2015. Nous orientons nos activités dans la région des hauts plateaux, communément appelée Itombwe, zone densément riche en ressources biologiques, et la population locale et les communautés autochtones sont les dépositaires d’un savoir intense en matière de ressources génétiques, de savoirs traditionnels et de folklore dont le monde entier pourrait profiter. Il est question de pouvoir les aider et de les encadrer. Sur le plan organisationnel, chaque communauté locale a un représentant des personnes dépositaires de ces connaissances et la population autochtone également possède ses propres représentants. Chaque année il est prévu qu’une exposition sur les savoirs traditionnels puisse être organisée pour faire connaître leurs produits. Ils traitent plusieurs maladies que la médicine moderne ne parvient pas à traiter.

Notre souhait est de pouvoir former un centre de recherche mixte qui réunirait les tradipraticiens et des chercheurs en pharmacie et la médecine moderne pour mettre à profit toutes ces connaissances traditionnelles qui se transmettent de père en fils.

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale : BP : 1234 Bukavu

N° de téléphone : +243894575990

Adresse électronique : apdhd2015@gmail.com

Nom et titre du représentant de l’Organisation :

Me Amédée B. KAMOTA, avocat à la cour d’appel de Bukavu et président du conseil d’administration de l’APDHD.

Wakatū Incorporation

À : Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

**Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20**

**Mél. : grtkf@wipo.int**

Objet : Demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Tēnā koutou katoa,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nāku noa, nā

Kerensa Johnston

Directeur général

Wakatū Incorporation

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[5]](#footnote-6),[[6]](#footnote-7)

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L’ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l’organisation :

Wakatū Incorporation (Propriétaires de Wakatū, mandataire des propriétaires fonciers traditionnels de Nelson, Mohua et Motueka, Aotearoa/Nouvelle‑Zélande).

Description de l’organisation (150 mots au maximum) :

Notre organisation, Wakatū, a pour but de préserver et de valoriser notre héritage, dans l’intérêt des générations actuelles et futures. Te Pae Tawhiti, notre vision intergénérationnelle depuis 500 ans, garantit une adéquation entre nos buts et nos objectifs aux fins de la réalisation de notre vocation, guidés par nos valeurs. Basée à la pointe nord de l’île du Sud d’Aotearoa (Nouvelle‑Zélande), Wakatū est détenue par 4000 familles maories descendantes des propriétaires fonciers traditionnels de Nelson, Mohua et Golden Bay (Aotearoa). Wakatū a été fondée en 1977 pour représenter les intérêts de ces propriétaires maoris et pour assurer la bonne gestion de leurs terres et autres ressources. Nous sommes une organisation maorie qui supervise ses ressources foncières et aquatiques. Notre activité repose sur Whenua (notre terre), 70% de nos actifs étant des ressources foncières et aquatiques. Nous gérons divers portefeuilles d’actifs, notamment des vignobles, des vergers, des propriétés résidentielles et commerciales ainsi que des fermes marines. Kono NZ, notre entreprise d’alimentation et de boissons, distribue des boissons de haute qualité, des barres de fruits, des fruits de mer, des fruits à pépins et du houblon dans 40 pays. La branche caritative de notre organisation, Manaaki, supervise nos activités culturelles et communautaires, parmi lesquelles figurent la défense des droits de nos familles et des programmes éducatifs et culturels.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

* Notre objectif est de préserver et de valoriser notre taonga (héritage), dans l’intérêt des générations actuelles et futures, grâce à l’utilisation et au développement durables de nos terres et ressources. Notre vision, Te Pae Tawhiti, en témoigne.
* Nous cultivons et développons notre taonga (ressources et richesses culturelles) en accord avec nos tikanga (valeurs) : whanaungatanga (ensemble, nous sommes plus), kaitiakitanga (nous sommes responsables), rangatiratanga (nous recherchons l’excellence dans tout ce que nous faisons), manaakitanga (nous sommes prévenants et bons), pono (ce que nous disons, nous le faisons) et auahatanga (nous sommes innovants et souples). Ces principes constituent la pierre angulaire de nos actions actuelles et futures.
* Nous nous efforçons d’assurer la conservation, la préservation et la promotion de notre culture.
* Notre objectif est de valoriser les compétences de notre peuple pour assurer la croissance durable de notre taonga.
* Notre objectif est de veiller à ce que notre peuple vive dans de bonnes conditions et connaisse son héritage et sa vocation.
* Notre objectif est de créer un environnement inspirant et novateur dans lequel les gens aient envie de vivre et de travailler.
* Nous souhaitons consolider et continuer de développer le rôle que nous jouons en tant qu’acteur culturel, social, politique et commercial dans notre région, à Aotearoa et dans le monde.
* Nos objectifs sont délibérément larges et toutes nos actions sont guidées par deux objectifs : le développement et l’innovation, et l’identité et l’intégrité.

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

* Manaaki (la branche caritative de notre organisation) est la gardienne de notre peuple et de notre culture et symbolise le souci et le respect de notre peuple, de nos relations et de notre culture. Cela se traduit notamment par le soin que nous portons à notre whakapapapa (généalogie), à notre histoire, à notre langue, etc., ainsi que par les services que nous fournissons à nos mandants, équipes, organes de gouvernance et autres partenaires pour veiller à maintenir le lien entre ces derniers et Wakatū. Par exemple, nous œuvrons activement au renforcement des capacités de notre peuple dans le cadre de programmes éducatifs tels que notre programme de directeur associé (qui ouvre la voie à nos structures de gouvernance), de bourses et de wānanga (forums éducatifs pour nos rangatahi (jeunes) et kaumatua (aînés)).
* En tant qu’entreprise maorie, Wakatū détient un portefeuille de marques fondées sur les valeurs culturelles maories et sait comment utiliser les valeurs, les termes et les images liés à la culture maorie à des fins commerciales d’une manière positive et culturellement valorisante.
* Whenua (terres et espaces aquatiques) est la gardienne d’un portefeuille d’actifs diversifié qui comprend l’entretien de nos sites d’importance culturelle, les baux perpétuels, les propriétés résidentielles, les grands complexes commerciaux, les immeubles de bureaux, les permis liés aux fermes marines, etc. Nous sommes l’un des plus grands propriétaires fonciers privés de Te Tauihu (notre région). Nous générons d’excellents rendements financiers et avons constamment réussi à accroître la valeur en capital de nos actifs, tout en respectant nos valeurs.
* Kono NZ est notre filiale en propriété exclusive, axée sur l’exportation d’aliments et de boissons. Kono NZ produit, commercialise et exporte du vin, des fruits de mer, des fruits à pépins, des kiwis, du houblon et des barres de fruits naturelles.
* Kono NZ aspire à devenir le premier producteur alimentaire autochtone au monde et vise une clientèle mondiale. L’Asie est un marché clé et Kono a établi une entité commerciale en propriété exclusive à Shanghai. Kono NZ a acquis un savoir‑faire tout au long de la chaîne de valeur et gère des activités qui englobent l’agriculture, la récolte, la transformation, la commercialisation et l’exportation.
* Le conseil d’administration de Wakatū supervise actuellement la mise au point de Te Tauihu 2077, la stratégie de croissance de notre région pour les 100 prochaines années. Nous souhaitons ancrer nos aspirations à long terme au sein des communautés de la région afin de soutenir et de valoriser les perspectives culturelles, économiques, sociales et environnementales de TOUS nos mokopuna (petits‑enfants et générations futures).

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

Nous sommes conscients que notre langue, nos conceptions et notre taonga font partie intégrante du patrimoine et du paysage économique de la Nouvelle‑Zélande. On considère trop souvent qu’une grande partie de notre propriété culturelle et intellectuelle peut être utilisée librement comme éléments ornementaux ou textuels génériques et accessibles au public pour les entreprises, le tourisme et le commerce international. Wakatū a établi un cadre de propriété intellectuelle destiné à protéger et à guider nos pratiques en matière de propriété culturelle et intellectuelle en ce qui concerne nos terres traditionnelles et notre peuple. Nous sommes également déterminés à chercher à obtenir de meilleures garanties pour la protection, la prise en considération et la garantie de notre identité et de nos droits ainsi que les mécanismes futurs qui pourraient être nécessaires.

En tant qu’organisation, nous veillons à ce que notre image de marque et l’utilisation de notre langue, notre relation avec la nature et le développement, la production et la récolte des cultures fonctionnent de manière globale et durable, dans l’intérêt des propriétaires actuels et futurs, mais nous avons également quelques préoccupations, comme le succès du miel de manuka au niveau mondial. Cet exemple particulier a engendré un intérêt mondial à l’égard de la récolte de notre flore et de l’élevage de notre faune autochtones en vue d’applications commerciales de haute valeur, ce qui soulève des difficultés en ce qui concerne la propriété, la récolte, l’utilisation, la commercialisation, l’enregistrement de marques et la certification des produits issus de notre flore et de notre faune autochtones.

Au niveau national, nous avons activement plaidé en faveur de la protection des droits fonciers et des droits de propriété des peuples autochtones, y compris des droits relatifs aux savoirs traditionnels autochtones. Voir, par exemple, *Proprietors of Wakatū and Others v Attorney‑General* [2017], Cour suprême de Nouvelle‑Zélande.

Wakatū souhaite suivre le déroulement du processus de l’IGC afin de savoir comment ce dernier pourrait contribuer à la protection de Ngā Taonga Tuku Iho.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

Aotearoa (Nouvelle‑Zélande)

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

En septembre 2018, Wakatū participera à l’organisation de Ngā Taonga Tuku Iho, une conférence sur les droits de propriété culturelle et intellectuelle maoris. Cette conférence est née de la volonté d’examiner le contexte plus large des droits de propriété culturelle et intellectuelle maoris afin que nous puissions nous assurer que cette génération a fait tout son possible pour protéger son héritage pour les générations futures. Cette année marque le 25e anniversaire de la Déclaration de Mataatua sur les droits de propriété culturelle et intellectuelle des peuples autochtones (1993). Cela fait également 27 ans que six demandeurs ont déposé la plainte Wai‑262 concernant la flore et la faune autochtones devant le Tribunal de Waitangi et sept ans que le tribunal a publié son rapport sur la plainte Wai‑262, Ko Aotearoa Tēnei. Aucune consultation sur les recommandations n’a eu lieu avec les Maoris à l’échelle du gouvernement et les Maoris ne se sont pas non plus réunis pour examiner les recommandations contenues dans ce rapport. C’est pourquoi la conférence sera l’occasion de débattre des questions suivantes :

* les relations entre le gouvernement et les Maoris concernant le taonga tuku iho, à présent et à l’avenir;
* les questions soulevées par la plainte Wai‑262 et la forme que pourraient prendre ces recommandations à l’avenir;
* les types de conseils et d’appui qui pourraient aider les particuliers, les entreprises et les entités maories qui cherchent à protéger leur propriété intellectuelle et leurs relations avec leur taonga tuku iho;
* les questions de politique générale particulières qui font actuellement l’objet d’un examen et l’environnement global en ce qui concerne les droits des autochtones et leurs droits de propriété intellectuelle; et
* un modèle maori pour la protection des droits de propriété culturelle et intellectuelle maoris.

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale :

PO Box 440, Nelson 7040 (Nouvelle‑Zélande)

N° de téléphone : +64 3 546 8548

N° de télécopieur : +64 3 546 8548

Adresse électronique : Kerensa.Johnston@wakatu.org

Site Web : www.wakatu.org

Nom et titre du représentant de l’Organisation :

Kerensa Johnston, directeur général, Wakatū Incorporation

[Fin de l’annexe et du document]

1. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

   Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-2)
2. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l’ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l’adresse **grtkf@wipo.int**. [↑](#footnote-ref-3)
3. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

   Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-4)
4. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l’ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l’adresse **grtkf@wipo.int**. [↑](#footnote-ref-5)
5. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

   Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-6)
6. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l’ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l’adresse **grtkf@wipo.int**. [↑](#footnote-ref-7)